

PROJET

*Amplifier le changement en faveur de l'égalité :
renforcer les mouvements des jeunes féministes
d'Afrique de l'Ouest francophone*

APPEL À PROJETS

Sélection et financement
de Projets d'Amélioration
Prioritaire (PAP)

—

*Fonds Développement
Organisationnel*

PREMIÈRE SESSION

JUIN 2022

**EQUI
POP.
ORG**

I. Contexte et justification

Equipop a mis en place un Fonds d'appui au Développement Organisationnel (Fonds DO) pour soutenir les initiatives de ses partenaires, dans leur démarche de structuration, professionnalisation et d'amélioration continue. Ce Fonds permet d'accompagner et de financer des projets d'amélioration organisationnelle. Le financement peut porter sur des projets variés, comme l'élaboration/opérationnalisation de documents stratégiques (plan stratégique, manuel de procédures, stratégie de mobilisation des ressources, plan de communication, cartographie des parties prenantes, politique anti-fraude, etc.), la formation, l'acquisition de logiciels ou d'équipements TIC, etc.

Le Fonds DO reçoit des financements de tout partenaire ou projet poursuivant les mêmes objectifs qu'Equipop en matière de développement organisationnel comme c'est le cas pour l'Agence Française de Développement et Hewlett dans le cadre de la subvention du projet « Amplifier le changement en faveur de l'égalité » à destination des OSC (Organisation de la société civile).

II. Modalités de financement

- La subvention accordée est comprise entre un montant minimum de **2 000 000 CFA** (3 000 euros) et un montant maximum de **3 000 000 CFA** (env. 4 500 euros)
- Chaque organisation ne peut soumettre qu'un **(1) seul projet** pour cet appel à projets avec la possibilité de combiner plusieurs PAP en un projet.

III. Éligibilité à l'appel à projets

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour prétendre à un financement, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1.** Être une OSC de l'un des 8 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Mali, Niger et Sénégal) bénéficiaire de la subvention du projet « Amplifier le changement en faveur de l'égalité » et ayant déjà participé à un atelier DO cycle 1 dudit projet ;
- 2.** Présenter un projet se rapportant aux améliorations organisationnelles ;
- 3.** Ne pas soumettre plus d'une seule demande dans le cadre de cet Appel à projets ;
- 4.** S'être acquitté de ses obligations contractuelles (techniques et financières) relatives à tout précédent financement d'Equipop.

COÛTS ÉLIGIBLES

Les coûts directs doivent être nécessaires à l'action, réels, encourus et payés pendant la période de mise en œuvre de l'action et justifiés sur facture ou justificatif approprié.

Quelques exemples : recours à l'expertise externe (consultance), achat de matériel, formation, coût salarial du temps de travail des salarié-e-s mobilisé-e-s, etc.

IV. Critères de sélection et priorités du financement

Les projets seront évalués sur les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de faisabilité (budget, calendrier, personnes ressources), d'impacts et de mobilisation de la structure.

En cas de nécessité d'arbitrage entre plusieurs projets éligibles et finalisés, les critères suivants seront pris en compte :

- 1.** Priorité est donnée aux projets des organisations n'ayant pas bénéficié d'un financement DO ;
- 2.** Projets à fort impact sur la performance de l'organisation ;
- 3.** Projets portés par plusieurs associations (synergie dans l'exécution de projets similaires pour minimiser les coûts) ou utilisant l'expertise au sein du consortium ;
- 4.** Projets menés conjointement avec l'appui d'autres partenaires techniques et financiers ou avec une forte contribution financière de l'organisation bénéficiaire.

V. Processus de soumission des projets

La soumission des dossiers se fait en deux (2) étapes :

1. DOSSIER COMPLET

Les organisations qui souhaitent présenter un projet au Fonds DO (« porteur de projet ») sont invitées à soumettre un dossier complet comprenant le projet et le budget détaillé.

Les dossiers complets seront examinés par le Secrétariat Technique.

Le dossier complet doit être finalisé au maximum 15 jours avant la tenue du Comité d'attribution afin de permettre son instruction.

2. INSTRUCTION

Les dossiers finalisés sont présentés au Comité d'attribution par le Secrétariat Technique au cours d'une session convoquée par ce dernier.

Le Comité d'attribution composé de trois (3) représentant-e-s des OSC partenaires d'Equipop, deux (2) représentant-e-s de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé et un-e (1) d'Equipop. Ce Comité est chargé d'analyser et de donner suite aux dossiers (accepté, ajourné ou rejeté).

VI. Modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers devront être envoyés

- **par email à l'adresse suivante :**

pascal.ilboudo@equipop.org

avec copie à

hermann.barro@equipop.org

souguirimpocombari@equipop.org

- **L'objet du courriel devra être le suivant :**
« Fonds DO JFAO Session1/Nom de l'organisation »

NB : Pour toute information complémentaire veuillez contacter ILBOUDO Pascal, Chargé DO : pascal.ilboudo@equipop.org

VII. Date limite de soumission des dossiers

Le **premier** comité d'attribution aura lieu en **juillet 2022**. Les associations qui souhaitent présenter une demande à ce premier comité doivent envoyer un **dossier complet (projet et budget détaillé)** d'ici le **7 juillet 2022**.